

Tout est terminé ; le consentement des partis a été reçu, leur engagement a été ratifié par le prêtre, leur union a été cimentée par le sang de Jésus-Christ, elle a de plus été sanctifiée par la bénédiction du ciel ; les anges du Seigneur ont été témoins du serment de fidélité que les époux se sont jurés. Il ne reste plus qu'à inscrire ce mariage dans les registres. Il en était de même chez les premiers chrétiens ; ces registres s'appelaient *Tables matrimoniales*. On y inscrivait non-seulement les conventions qui regardent les intérêts matériels, mais encore les devoirs des gens mariés. Tous ceux qui avaient assisté au mariage signaient ces tables, et l'Evêque les souscrivait aussi.

Quand tout est fini à l'Eglise, les époux et leurs parents se retirent ; mais est-ce pour continuer la fête religieuse, est-ce pour rendre à Dieu de dignes actions de grâces pour ce qu'il vient de faire en faveur de ceux qui ont unis leur sort ?

Ah ! s'il en était ainsi, que la société chrétienne serait sainte et que tous les ménages seraient heureux et bénis ! Mais, le plus souvent, on passe de l'autel aux divertissements les plus coupables. On va à ce qu'on appelle la noce. Et à quelle espèce de noce ? N'est-ce pas à une de ces noces telles qu'en faisaient les païens et où les chansons lubriques les paroles indécentes, les jeux dissolus, les danses, les ivrogneries, les conversations dangereuses se donnent la main et paraissent des amusements nécessaires ?

Comment des parents peuvent-ils permettre de semblables désordres dans leur maison, à la suite d'une action aussi sainte et y associer les jeunes époux qui, il n'y a qu'un instant, étaient agenouillés aux pieds des saints tabernacles, sanctifiées par la réception d'un grand sacrement et par les bénédictions de l'Eglise ! On a été demander pour eux la pureté, la modestie, la sagesse, la force chrétien-